

Conférence des ONG de développement

Les acteurs de la société civile et le développement

Par Gérard Fuchs, responsable de la Coopération internationale de la Fondation Jean-Jaurès

Le thème de la conférence ne manquait pas d'ambition puisqu'il posait tout simplement la question : « Sommes nous sur la bonne voie ? Revue des paradigmes du développement ».

Le groupe de travail dont il m'avait été demandé d'assurer l'animation devait se concentrer sur le thème des modèles sociétaux et politiques. Le débat sur « Démocratie et développement », qui était l'une des questions à aborder, se poursuit maintenant depuis plusieurs décennies.

Je suis de ceux qui pensent qu'il convient aujourd'hui de le poser en des termes renouvelés car il ne s'est avéré jusqu'ici ni très conclusif ni très fructueux. A l'expérience certains progrès, y compris en termes de satisfaction des besoins fondamentaux et de réduction des inégalités, peuvent être accomplis par des régimes fort peu démocratiques mais se référant cependant à l'objectif d'égalité (de Cuba hier au Vietnam et à la Chine aujourd'hui).

Et il apparaît à l'inverse qu'une démocratie demeurant formelle n'entraîne pas nécessairement le développement (comme on peut le constater au Bangladesh ou au Kenya), même si elle rend davantage possible la lutte contre la corruption et le débat sur la redistribution.

C'est le contenu même des deux notions qui doit donc être davantage précisé. Le développement ne se réduit pas à une notion économique : presque tout le monde le reconnaît. Mais il faut alors aller jusqu'au bout et affirmer que son objectif doit être de permettre l'épanouissement des personnes, c'est-à-dire la création des conditions qui permettent à chacune et à chacun d'aller le plus possible au bout de ses capacités et de ses aspirations.

Cela oblige à définir un premier niveau incontournable de démocratie, qui est l'exercice des libertés individuelles fondamentales : la pratique des libertés notamment d'expression et de critique, y compris d'une action gouvernementale, ne doivent pas entraîner de risques pour la personne qui les exercent ! Combien de pays sont encore aujourd'hui bien loin de satisfaire ce critère !

Le deuxième niveau est ensuite celui des libertés collectives, notamment les libertés d'association syndicale et politique. C'est le grand combat aujourd'hui des fondations que d'aider à la mise en place de ces libertés, qui ne se confondent pas loin s'en faut avec la seule existence d'élections !

Celles-ci sont évidemment dépourvues de sens dans le cadre d'un système de parti unique. Mais elles n'en ont pas davantage si un multipartisme théorique ne s'accompagne pas de l'existence d'une réelle égalité des chances entre les partis, de l'accès aux media jusqu'aux découpages électoraux, afin de permettre véritablement des alternances politiques ! Et elles n'en ont pas non plus si le multipartisme ne conduit pas à offrir des projets politiques alternatifs, permettant non seulement alternance mais aussi alternative, ce qui n'est pas le cas avec des partis à base ethnique, régionaliste ou religieuse.

Ce rôle fondamental des fondations politiques, aider concrètement au développement des partis locaux proches des idées dont elles se réclament, représente un complément

indispensable de l'action des ONG, prioritairement tournées vers des objectifs de vie quotidienne. Or il n'est aujourd'hui reconnu qu'avec une grande réticence par les institutions européennes et ne se traduit que peu ou pas en termes de subventions.

Certes les fondations se voient désormais considérées comme des « organisations de la société civile » ce qui est un grand progrès par rapport à un passé encore récent ! Il était difficile il est vrai d'introduire dans la plupart des accords de coopération signés par l'Union européenne des références aux Droits de l'homme et de ne pas en tirer un minimum de conséquences !

Pour autant on continue de bien sentir à Bruxelles une grande frilosité et une grande méfiance à l'égard de tout ce qui se présente comme « politique ». Cette attitude découle à mon avis de deux causes. La première est la crainte de fonctionnaires inquiets à l'idée de pouvoir être accusés d'être partisans.

Responsable du département international de la Fondation Jean-Jaurès, j'ai pourtant toujours dit à mes interlocuteurs : nous ne réclamons pas le monopole de la subvention pour notre intervention dans tel ou tel pays ; je suis même prêt à participer à des groupes de travail qui auraient pour but de définir des équilibres à respecter entre les différentes sensibilités politiques en fonction de tel ou tel critère de représentativité ; simplement, ces équilibres doivent être vérifiés « ex post », régionalement et sur plusieurs années : si vous attendez pour agir que chacune des sensibilités démocratiques du parlement européen soit représentée dans chaque pays partenaire, nous ne ferons jamais rien ensemble !

Cela me paraît être un principe évident de réalité ; il lui reste largement à faire son chemin ! La deuxième cause que j'analyse est plus profonde et appelle des changements plus radicaux.

La réalité est que les institutions actuelles de l'Union européenne ne sont pas, elles-mêmes, démocratiques au sens de la définition ci-dessus : elles ne sont pas conçues pour permettre des alternances, encore moins à finalité d'alternatives ! Là se trouve d'ailleurs à mes yeux l'explication principale du désintérêt, voire de l'hostilité, croissants des citoyens à l'égard de décisions européennes toujours présentées comme non discutables car sans alternatives possibles.

J'ai toujours considéré et plaidé que l'abstention croissante lors des élections européennes n'était pas à reprocher aux citoyens mais aux politiques ! Je suis donc de ceux qui espèrent que l'adoption du Traité de Lisbonne, à travers notamment l'élection par le parlement du président de la Commission, mettra fin à un « apolitisme » qui bien évidemment n'en est pas un.

Reste que la complémentarité que j'ai évoqué à diverses reprises entre fondations et ONG peut commencer d'être mise en œuvre dès maintenant, au bénéfice des deux groupes et surtout au bénéfice de nos partenaires, sans attendre les évolutions de Bruxelles.

Echanges d'informations sur les situations réelles à l'intérieur de tel ou tel pays partenaire, pressions concertées pour infléchir telle ou telle approche actuelle de la Commission : autant d'habitudes qui pourront j'espère être prises dans l'avenir et que les contacts noués à Prague auront permis d'amorcer !